

Bachelier en enseignement section 3 mathématiques et formation numérique

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be
HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL	Tél : +32 (0) 71 43 82 11	Fax : +32 (0) 71 47 28 19	Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

RM1501 Questions Générales en sciences de l'éducation			
Ancien Code	PERM1B51SCEDU	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XEMB1510		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Simon ENTHOVEN (simon.enthoven@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Dzifanu TAY (dzifanu.tay@helha.be) HELHa Loverval Noémie BAUDOIN (noemie.baudoin@helha.be) François MAHIAT (francois.mahiat@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Néant

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Les compétences de l'acteur institutionnel, social et culturel**

- 1.1 Démontrer une connaissance, une compréhension et une conscience du rôle spécifique de l'enseignant en tant qu'acteur pédagogique, social, culturel au sein de l'école et de la société, y compris dans leur transformation, de la nécessité d'intégrer la diversité et de développer des pratiques citoyennes pour plus de cohésion sociale
- 1.3 Démontrer une connaissance et une compréhension de l'environnement organisationnel et institutionnel du système éducatif et en particulier du pilotage et des enjeux liés à l'équité

Acquis d'apprentissage visés

A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant-e sera capable de :

- Comprendre les multiples dimensions du contexte scolaire actuel en lien avec les différentes disciplines contributrices des sciences de l'éducation ;
- Positionner le travail des enseignants dans un contexte plus large : dans un établissement, au sein d'un groupe professionnel, dans un système éducatif et dans le monde ;
- Identifier les modes de gouvernance actuels du système éducatif en Fédération Wallonie-Bruxelles, et leur impact sur le travail des enseignants ;
- Identifier les enjeux du système scolaire ;
- Observer et questionner les différentes situations professionnelles rencontrées au travers de grilles de lecture,

construites sur base des cadres théoriques

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PERM1B51SCEDUA Questions Générales en sciences de l'éducation

60 h / 4 C

Contenu

- Cartographie des disciplines des sciences de l'éducation
- Approche socio-historique du système éducatif en Fédération Wallonie-Bruxelles
- Gouvernance des systèmes éducatifs et pilotage par les résultats en Fédération Wallonie-Bruxelles
- Environnement organisationnel et professionnel du métier enseignant
- Ségrégations et inégalités dans les systèmes éducatifs

Démarches d'apprentissage

Exposés oraux avec slides (powerpoint) et activités interactives

Dispositifs d'aide à la réussite

Néant

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Slides du cours

4. Modalités d'évaluation

Principe

Evaluation écrite (pour les sessions de janvier, de juin et d'août).

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation		100				100

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).